

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 JUIN 2013

Délibération n° D-2013-248

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/05/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 10/06/2013

Travaux de réhabilitation du bâtiment PRUS opération E10Ter
Cirqu'en scène - Marché de travaux - Lots 7 et 9 Avenants n°2

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Emmanuel GROLLEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Amaury BREUILLE

Direction Patrimoine et Moyens**Travaux de réhabilitation du bâtiment PRUS
opération E10Ter Cirqu'en scène - Marché de
travaux - Lots 7 et 9 Avenants n°2**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment abritant les associations « Cirqu'en scène » et « Théâtre de la Chaloupe » sur le site de l'ancienne usine Erna Boinot, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe dont le mandataire est l'économiste Brosseau Métrés Etudes (BME) par décision L.2122-22 du 9 novembre 2011.

L'avenant n° 1, approuvé par décision du 17 février 2012, a modifié la composition de cette équipe.

D'autre part, ce projet a fait l'objet de différentes délibérations du Conseil municipal :

- le 20 juin 2011 : autorisation donnée à Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'équipement de l'association « Cirqu'en scène » ;
- le 28 novembre 2011 : approbation du contrat à souscrire avec le Conseil Général des Deux-Sèvres pour la mise en œuvre du programme Proxima « Communes » et autorisation donnée à Madame le Maire de signer ledit contrat et les documents s'y rapportant ;
- le 20 février 2012 : approbation du plan de financement relatif à cette opération et autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter des participations financières auprès de partenaires ;
- le 17 septembre 2012 : attribution des neufs lots composant les marchés de travaux ;
- le 21 décembre 2012 : validation de l'avenant n° 1 du lot 2 ;
- le 4 février 2013 : validation des avenants n° 1 au lot 1 et 4 et avenant n° 2 au lot 2 ;
- le 29 avril 2013 : validation des avenants n° 1 aux lots 3, 7 et 9, n° 2 aux lots 1 et 4 et n° 3 du lot 2.

En cours de chantier, des adaptations techniques et des modifications de prestations initiales doivent être apportées :

- Lot 7 : dans un souci d'uniformisation des luminaires du site ; et pour une amélioration de l'entrée du bâtiment, changement de modèle d'un luminaire ;
- Lot 9 : Suite à des négociations en cours de chantier avec la riveraine, modifications pour améliorer l'esthétique visuelle de la façade ;

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, ces modifications nécessitent l'établissement d'avenants.

N°	Intitulé	Titulaire	Montant initial du marché (Toutes tranches comprises en € TTC)	Montant avenants précédents (€ TTC)	Montant de l'avenant (€ TTC)	%	% Total	Montant marché + Avenant (€ TTC)
7	Electricité – Courants forts et faibles	COFELY INEO	35 033,08	3 273,63	714,48	2,04	11,38	39 021,19
9	Revêtement de façade	SAPAC	139 501,46	-1 048,86	303,35	0,22	- 0,53	138 755,95

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 2 aux lots 7 et 9 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER